

MAIRIE DE RYE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 FEVRIER 2018

Présents : BOISSARD Jean-Claude, ARNAUD Françoise, BEURRIER Jacques, MONNOT Marie Hélène, PELLETIER Lionel, PERRAUD Claude, REBOUILLAT Denis

Excusés : ROCHHIA Emmanuel

Secrétaire : PERRAUD Claude

Les conseillers présents approuvent le précédent compte-rendu de séance.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour. Demande acceptée à l'unanimité.

Délibération – Logement communal de l'ancienne école :

Monsieur le Maire informe les élus que le logement communal loué depuis plusieurs années à Bernard JOSSERAND est, suite au décès de cette personne, vide depuis le 1^{er} décembre 2017. Il est proposé aux élus de procéder à plusieurs travaux :

- rafraichissement du logement de l'école et du hall
- travaux de peinture du portail du cimetière.
- reprise de peinture du mur de la mairie

Plusieurs devis sont présentés en séance.

Après délibération, à l'unanimité des élus présents, le conseil municipal décide

- Pour les travaux de peinture, de retenir l'entreprise qui débutera le plus rapidement les travaux. Après contact, c'est l'entreprise BERSOT Jean-Paul qui est retenue pour un montant de 10 990.89 € HT, dont le détail est le suivant :
 - o Logement 6 824.30 € HT
 - o Cage d'escaliers 3 319.39 € HT
 - o Portail du cimetière et reprise du mur de la mairie 847.20 € HT
- Pour les travaux de parquets du logement et rénovation de l'escalier, de retenir l'entreprise Picard Emmanuel pour les sommes suivantes :
 - o Escalier du hall 1 686.00 € HT
 - o Parquets de l'appartement 921.60 € HT

Délibération – Convention étude Jura Habitat :

Le logement communal situé au-dessus de la mairie est libre et ne peut être loué en l'état. Des travaux de rénovation et d'économie d'énergie sont nécessaires.

Mr le Maire fait part aux élus de la possibilité de prendre les services de SICA JURA (Soliha) pour mener une étude de faisabilité pour l'aménagement du logement. La convention est commentée en séance.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de valider la proposition de SICA JURA pour un montant 1 600 € HT.

Délibération – Agent Technique :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que Mme Sylviane Lopin, agent technique de la commune, a fait valoir ses droits à la retraite l'an dernier. Plusieurs solutions sont proposées pour effectuer les tâches de l'entretien des locaux communaux.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal décide de recruter un agent technique en CDD de 3 ans à raison de 2 heures hebdomadaires pour l'entretien des locaux de la commune. Mme Pernodet est recrutée pour ce poste à compter du 01/03/2018, à un indice majoré 332.

Délibération – Travaux sylvicoles 2018 :

Monsieur le Maire présente les travaux sylvicoles préconisés pour 2018, plus précisément des travaux de dégagement sur la parcelle 36r.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal décide de valider le devis de l'ONF pour un montant total de 1 816.73 € HT à imputer à la section d'investissement.

Informations diverses :

- Sécheresse 2017 : Plusieurs déclarations de dégâts ou fissures sur des habitations de la commune ont été formulées en mairie début janvier 2018. La commune a transmis en Préfecture une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Nous vous indiquerons la suite donnée à cette requête.
- La campagne de stérilisation des chats errants a débuté. Voir la mairie pour tout renseignement.

